Déclaration
Liminaire au CTL
Du 26 novembre 2020

Évreux, le 26 novembre 2020

Monsieur le Président,

Si Solidaires Finances Publiques 27 siège aujourd'hui ce n'est pas pour valider la casse annoncée de notre administration. Si nous sommes là, c'est uniquement pour le service public, les agentes et les agents.

Si vous aviez un doute, les élu·es de Solidaires Finances Publiques le réaffirment : nous sommes opposés à l'application du Nouveau Réseau de proximité (NRP) ou plutôt d'Éloignement du Service Public.

« Gouverner, c'est prévoir !», (Adolphe Thiers ou Émile de Girardin) « Gouverner, c'est mécontenter !», (Anatole France) «Gouverner, c'est faire croire !», (Machiavel).

Monsieur le président, quelle sera votre maxime pour dérouler le rouleau compresseur qui écrasera notre Direction ? En tous cas pas « Gouverner c'est prévoir » vos réponses ou plutôt l'absence de réponse nous l'ont démontré lors du CTL du 15 octobre dernier.

Pourtant vous devez bien aux agentes et agents du département, si ce n'est du respect, au moins des réponses car les restructurations que vous prévoyez vont profondément et durablement impacter leur vie professionnelle et personnelle.

Au travers de cette nouvelle présentation du NRP, vous auriez pu laisser transparaître le souci de la situation des agentes et des agents mais, il n'en est rien, ni dans vos documents et encore moins dans vos actes ! Les documents fournis sont comme à l'accoutumée bien légers et pour ainsi dire pas amendés. On ne peut que le dénoncer une fois de plus ; d'autant que les projets présentés annoncent la future configuration des services de la DDFIP27 pour les années à venir avec la disparition des trésoreries, la création des Services de Gestion Comptable (SGC), des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) et la fusion des Services de Publicité Foncière (SPF).

Pourtant même si ce souci vous est étranger, vous avez l'obligation, en tant que directrice, et vous auriez dû en tenir compte dans vos projets, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentales des agentes et les agents. (Article L. 4121-1 du Code du travail).

Vous auriez dû décrire de façon précise les conséquences de telles restructurations sur les procédures et la charge de travail, la nature des activités, l'évolution des compétences, l'environnement de travail. Car si désormais la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 vous exonère de la présentation en CHSCT des projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail, le comité technique n'est pas pour autant dispensé de répondre à l'ensemble des questions afférentes à ces projets ni à ses impacts sur les conditions de santé et de sécurité, et les conditions de travail, sans oublier bien évidemment la mise en place des mesures de prévention qui en découlent. N'avez-vous jamais envisagé dans vos fonctions de directeur de la DDFIP27 de vous intéresser aux conditions

de travail des agentes et des agents qui sont sous votre responsabilité ? N'avez-vous jamais manifesté un quelconque intérêt aux travaux du CHSCT en matière de restructurations et/ou en matière immobilière ? N'avez-vous jamais eu l'intention de mettre en place une politique de prévention des RPS dans votre direction ?

Conformément aux instructions relevant du NRP et du dialogue social vous présentez les dossiers de présentation par opération mais sans pour autant vous inspirez de l'expérience acquise en CHSCT pour de telles restructurations, fusions, disparitions de service. Vous vous contentez de reprendre sagement le modèle national, d'en remplir les vides par des copier-coller impersonnels.

Dans quelles rubriques, dans quels paragraphes des fiches présentées aujourd'hui considérez-vous que l'on aborde l'impact de ces restructurations sur les relations de travail, le contenu et l'organisation du travail, l'environnement de travail pour les agentes et les agents, les responsables de service concernés ? Dans quels paragraphes explicitez-vous l'organisation des Services de Gestion comptable ou encore l'organisation du SIP de Vernon ou celle du SIE de Louviers ?

Vous vous contentez d'aborder les conditions de travail par les seules places de stationnements et la restauration collective mais sans y mettre les moyens. Vous n'avez d'ailleurs pas répondu à nos questions sur ces sujets. Ceci est important, mais tout autant que la charge, la complexité, l'organisation du travail, la chaîne de travail, l'équité dans la répartition des tâches, les moyens pour accomplir les missions, le partage des pratiques, la reconnaissance du tutorat, la clarté des responsabilités, les tensions dans les services, etc ...

Sans oublier l'association primordiale des agentes et des agents à l'exercice de leur métier, en tenant compte de leur point de vue, de la reconnaissance de leurs qualifications avec le souci majeur de leur situation personnelle. Autant dire aucun élément que vous jugez nécessaire d'aborder si tant est que vous en ayez eu l'envie ! Mais l'envie n'a rien à faire dans cette affaire. Évaluer et analyser les risques est une obligation.

Vous vous targuez de nombreuses réunions, que ce soit avec les chefs de services ou les élu·es, d'une convention avec le Préfet, mais vous ne fournissez aucun compte-rendu de ces réunions. Devons-nous croire sur parole une direction qui élude toujours les questions, les oppositions à ses restructurations ? Vous avez fait tant de réunions que vous avez oublié d'en faire avec les agentes et les agents ! Combien de réunions métier ont-elles été tenues avec les agentes et les agents, avec celles et ceux qui sont confrontés aux difficultés quotidiennes du travail réel. Aucune ! Quel oubli révélateur de la place que vous accordez aux agentes et aux agents !

La manière dont ces dossiers sont constitués et le moment où ils nous sont présentés révèlent ce que vous entendez faire des avis et débats de ce CTL.

Engager l'avenir professionnel et personnel des agentes et des agents en 3 heures d'audioconférence à seulement un mois de certaines échéances, démontre qu'il ne s'agit en réalité que d'une simple séance d'information des représentantes et représentants du personnel et nous ne pouvons que le déplorer. Engager l'avenir professionnel et personnel des agentes et des agents, au vu de ces dossiers de présentation n'est pour Solidaires Finances Publiques simplement pas admissible. Outre le manque d'analyse des conditions et de la charge de travail déjà évoquées, on ne peut que constater le manque patent de certains renseignements essentiels pour s'assurer de la faisabilité de vos réformes, de prévenir les risques qui en découlent et d'élaborer des mesures de prévention en conséquence.

• Rien sur les futures suppressions d'emplois qui devaient pourtant elles aussi être communiquées pour 3 ans,
• Rien sur les effectifs à termes dans les nouvelles structures,
• Rien sur le taux de couverture des services après restructuration,
• Rien sur l'organisation des services

Il est donc impossible de connaître la charge de travail par agente et agent après restructuration.

• Rien sur la chaîne de travail avec entre autres les conséquences sur les services RH qui vont devoir gérer les transferts d'emplois et d'effectifs, le service de la formation professionnelle, le service du BIL,
• Rien ou quasi rien sur la formation professionnelle, ni sur le tutorat,
• Rien sur l'informatique, pourtant si capricieuse, pour rester poli, et mise en avant par la direction dans les nouveaux process de travail comme la panacée qui résoudra toutes les difficultés.
• Rien sur l'aspect bâtimentaire et l'installation matérielle des agentes et des agents dans les services. Aucun plan, aucune information précise pour les services directement concernés comme pour les autres,
• Rien sur le travail à distance (co-working et télétravail),
• Rien au sujet des archives des services disparaissant ou accueillant,
• Rien ou quasi rien sur la question de l'amiante des locaux, pourtant particulièrement sensible,
• Rien sur l'avis des préventeurs que sont le médecin du travail et l'inspecteur Santé Sécurité au travail,
• Rien sur la cellule de veille sociale si jamais elle existe encore,
• Rien sur la prévention du risque routier,

Votre projet, présenté aujourd'hui, serait-il le Nouveau Rien de Proximité ?

Mais surtout pour Solidaires Finances Publiques aussi peu de réponses et d'informations, préalables à toute discussion, ne saurait constituer un véritable dialogue, si ce n'est social, du moins sincère et transparent.

Les élus de Solidaires Finances Publiques au CTL de l'Eure.